

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 497

Artikel: Pas le cœur à plaisanter
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016462>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pas le cœur à plaisanter

C'est les lecteurs de DP qui ont de la chance ! De pouvoir me lire chaque semaine. Je suis en effet très renseigné... Très renseigné. Par exemple sur le Proche-Orient :

Je lis dans la "Voix ouvrière" du 23 avril ce gros titre :

"Contre le Liban. Nouveau raid israélien."

Et je lis dans "24 Heures", du 23 avril également :

"Raid palestinien en Israël. Une plage sanglante."

Combinez les deux informations, et vous avez la vérité. Une vérité complexe, certes, mais du moins vraie vérité.

Quelques jours plus tard, le même "24 Heures" m'apprend que la cote de Madame Thatcher est en baisse. Alors que le "Journal de Genève" du jour annonce qu'elle a le vent en poupe : Ce qui permet de nuancer subtilement la première affirmation...

Je n'ai plus le cœur, soudain, de plaisanter :

La femme de notre camarade et ami André Muret, Charlotte Muret, s'en est allée...

J'évoque la jeune fille de 1932, révoltée par l'injustice, qui manifestait à Genève au premier rang - et qui eut son camarade Henri Fürst tué à côté d'elle (du sang sur sa blouse, me disait-elle un jour que je la ramenais en auto, et - oui - de la cervelle humaine...) ("Je ne puis admettre qu'une crosse de fusil écrase de la cervelle d'homme !", disait à ses élèves Edmond Gilliard, en ces mêmes jours de novembre 1932).

Et j'évoque celle de quarante ans plus tard, tapant à la machine le roman de son fils, *Mao Cosmique* - un roman qui n'exprimait pas tout à fait, sans doute, sa ligne politique, mais dans lequel elle retrouvait cette même révolte contre l'injustice... Se réjouissant de voir que le flambeau avait été repris ? Ou se désolant de

penser qu'en quarante ans de lutte, si peu de progrès avaient été accomplis ?

... Et j'évoque celle de toutes ces séances du "Comité vaudois d'Aide au Vietnam", ces séances de travail, où nous "mettions sous enveloppe" le dernier bulletin, ou un "tract-toutes-familles" avec des bulletins de versement, dont l'argent qu'ils rapporteraient nous permettrait d'envoyer là-bas des produits pharmaceutiques - et elle, conseillère communale et juge et membre du comité de son parti, et mère de famille ! prenant sa part de cette besogne sans gloire, avec une modestie exemplaire.

On a compris que c'est d'une vivante que je parle, et d'une généreuse.

Parfois, nous bavardions, tout en rédigeant les adresses ou tout en encartant.

Une fois par exemple - je venais de lire *L'Aveu* de London, sur le procès Slanski - je lui dis : C'est un livre qui m'a consterné.

Et elle : Moi aussi !

Et moi : Il y a une chose que je ne comprends pas, c'est qu'on ait pu croire... Je ne suis pas du parti, mais si on venait me dire qu'André Muret est un agent de la CIA, je ne le croirais pas !

Et elle : Figurez-vous que c'est exactement ce que Muret (elle disait : Muret !) me disait hier soir. Il me disait : "si on venait me dire que tu es traître au parti, je ne le croirais pas !" (*Un temps d'hésitation*) Eh bien, je n'ai pas pu lui répondre avec la même assurance... (*Encore un temps*) Bon : je crois qu'à la réflexion...

Et moi un peu stupéfait, tout en admirant son extraordinaire honnêteté (car enfin, elle n'aurait eu nul besoin de m' "avouer" cela).

Puis comprenant que je n'avais rien compris. Que tout au contraire, c'était son extrême exigence pour celui dont elle avait été la compagne de toute la vie qui lui faisait faire ce détour par la réflexion, pour ensuite lui donner sa confiance non plus d'impulsion et comme à fleur de peau, mais absolue et par un mouvement de tout l'être.

Une fois de plus, je doute beaucoup du proverbe selon lequel nul n'est irremplaçable. J.C.

ÉNERGIE

Tarifs des SI lausannois : les patrons à contre-courant

Les 27 et 28 janvier, les citoyens lausannois rejetaient à 7 contre 1 les quatre postes du budget 79 des Services industriels (location de compteurs et taxes d'abonnement, vente de gaz et d'électricité) contre lesquels le POP et le Casak avaient lancé un référendum. Socialistes, chrétiens-sociaux et environnementalistes avaient appelé à voter "non", alors que radicaux et libéraux défendaient le "oui".

Le système indirectement contesté (la fixation des tarifs étant de la compétence de la Municipalité, ils ne pouvaient être frappés de référendum) prévoyait

- une taxe d'abonnement de fr. 15.- pour deux mois ;

- pour l'électricité : une première tranche de 250 kwh à 23 centimes, les suivantes à 16,5 ct ;

- pour le gaz : les 1200 premières thermies par an à 17 ct la thermie, les suivantes à 8 ct (jusqu'à 18.000), 5,2 ct (jusqu'à 204.000) et 4 ct. Cette modification de tarif avait pour but de mettre sur le même pied tous les consommateurs ménagers dont certains (ceux qui avaient le tarif multiple - prix du kwh variant selon l'heure de consommation, allant jusqu'à 75 ct) payaient pour d'autres (ceux qui bénéficiaient du tarif UT - une taxe par pièce, le kwh à 12 ct).

Le vote populaire provoquait comme de juste une remise en question du travail de la Municipalité. Le processus engagé vaut la peine d'être suivi étape après étape. L'exécutif communal désigne d'abord une commission extra-parlementaire pour examiner le tarif des SI. Celle-ci lui propose, comme mesure provisoire et immédiate, de consentir à chaque abonné un rabais de fr. 5.- par mois jusqu'à l'adoption des nouveaux tarifs. A fin mars, elle remet à la Municipalité un premier rapport prévoyant le système de tarification suivant :